



LABEL DE QUALITE - QUALIOPI

RENOUVELLEMENT Labélisation - Qualiopi

Qualité des formations au sein des écoles de conduite

ECOLE DE CONDUITE OUEST 49

3 rue du marché 49440 CANDE

N° Siren: 915 397 202

N° d'Agrement: E2204900120



Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

➤ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

➤ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

➤ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 1/4

Cette information est disponible au public en affichage

1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débuter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

Cette information est disponible au public en affichage

1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

Déroulement de l'examen théorique

Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

Cette information est disponible au public en affichage

1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Cette information est disponible au public en affichage



Convocation permis

Convocation à l'examen pratique du permis de conduire



Le présent mail vaut convocation.

Madame, Monsieur VINCENT WILLIAM VLADIMIR NICOLAS,

Nous avons bien pris en compte la réservation à l'examen pratique du permis de conduire pour la catégorie B le mardi 20 décembre 2024 à 09:00 avec le numéro NEPH 190948106573 sur le centre DIXMÈRAIS à l'adresse 5 rue Jean DIXMÈRAIS 49000 ANGERS, réalisée par l'école ÉCOLE DE CONDUITE OUEST 49 en votre nom.

Merci de vous présenter 30 min avant le début de l'épreuve.

Nous vous rappelons les éléments à vérifier le jour de l'examen :

- Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite.
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou titre de séjour (liste complète : atté du 23 décembre 2016). Si vous n'avez pas de titre d'identité, vous devrez présenter une pièce d'identité et la déclaration du seigneur pour obtenir du permis de conduire.
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont l'obligation de présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale.

Attention :

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.
Si besoin, vous avez la possibilité d'annuler votre réservation en demandant à votre auto-école disposant du mandat associé à le faire.
Si l'annulation est effectuée 6 jours avant la date prévue, vous pourrez demander à votre auto-école de vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.
Si l'annulation est effectuée à 6 jours et moins de la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à partir de la date de réservation annulée, vous sera appliquée.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter [notre aide en ligne](#).

Avec l'inspecteur, aucune agression (physique et/ou verbale) ne sera tolérée.

Pour rappel, en cas d'agression d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Résultat de votre examen :

1.2 Les Enjeux de la formation EX Elève

Résultat Code

Codes & Examens

Permis : 05/12/2024 à 09:00
Centre : ECOLE DE CONDUITE OUEST 49
Type : Examen Théorique Générale

WILLIAM VINCENT

Vous avez passé l'**Examen Théorique Générale** du permis de conduire le 05/12/2024 sur le site de rue Adrien Recouvrance 49000 ANGERS.

A l'issue de l'épreuve, vos erreurs ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 27 sur 40.

Autres évaluations

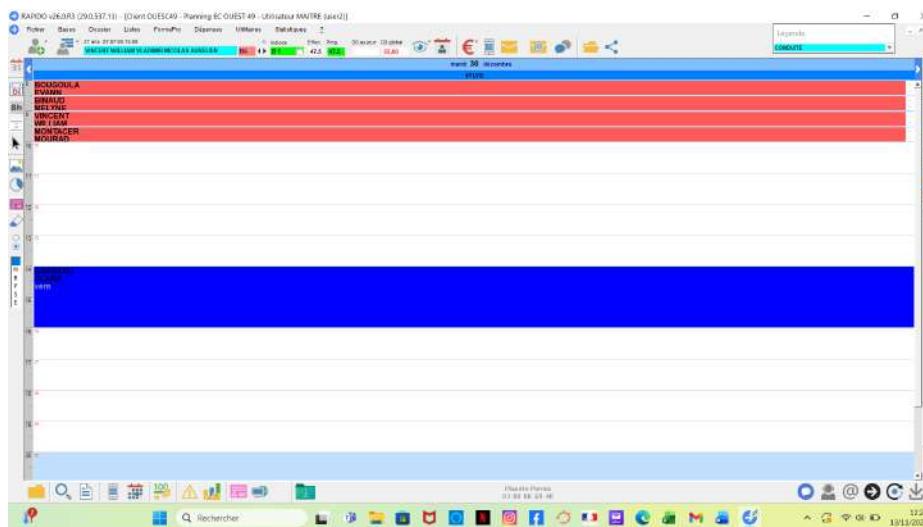
Thématiques évaluées	Nombre d'erreurs
A. Dispositions légales en matière de circulation routière	01
C. Le conducteur	01
D. La route	01
E. Les véhicules	01
G. Réglementation générale et divers	01
H. Les premières secours	01
I. Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule	01
J. Mesures de sécurité à la sécurité	01
K. Équipements de sécurité des véhicules	01
L. Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	01

Votre espace client reste actif pour vous inscrire sur la session de votre choix.

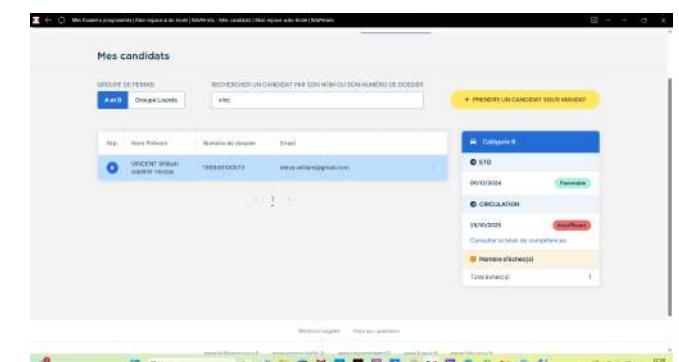
La Responsable Logistique pour LA POSTE

La Poste société anonyme au capital de 1.017 762 000 euros - 300 000 000 FIC Paris
Simplifié - Paris 75015
6, rue des Colonnes - Paris 75015

Planning Enseignant: accompagnant examen



Résultat examen





1.3 REGLEMENT INTERIEUR

École de conduite Ouest 49
lieu-dit Le petit Carillon
49 370 LE LOUROUX BECNOAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ECOLE DE CONDUITE OUEST 49

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation;

Article 2 : Consignes de sécurité

- suivre les consignes en cas d'incendie;

- interdictions des boissons alcoolisées et drogues;

- interdiction de fumer ou vapoter et de téléphoner;

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement affiché sur site, bureau et vitrine ;

- accès libres à la salle de code. Ne pas écrire sur les murs;

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- accès à la salle aux ouvertures du bureau ;

- Utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement avec relevé FOAD 5 mois;

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants; vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité;

- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés par un enseignant en présentiel;

Cours pratiques

- évaluation de départ sur tablette avec eval+ attention au matériel;

- livret d'apprentissage obligatoire à chaque heure pratique + pièce d'identité;

- Réservation sur place ou par téléphone avec les formateurs et annulation des leçons de conduite 48h à l'avance ou dues ;

- déroulement d'une leçon de conduite 1h à 2h;

- Les retards pénalisent votre temps de conduite;

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits);

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, blouson de protection, gants, chaussures qui couvrent les chevilles;

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation

- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée = prévenir le responsable de l'agence;

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'auto-école, signature feuille d'émergence code ;

- gestion des absences, des retards avec les personnes chargées des relations avec les élèves;

Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;

- respect du personnel enseignant, des autres élèves et du directeur pédagogique;

Article 9 : Sanctions disciplinaires. Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive tel que définit dans le contrat

SIGNATURE CANDIDAT

Cette information est disponible au public en affichage

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes

Cette information est disponible au public en affichage

Selon les **statistiques** de la Sécurité routière, le taux de réussite à l'épreuve pratique du **permis B** est de 75 % pour les jeunes qui ont suivi l'**AAC**, contre 52 % pour les personnes qui ont choisi le chemin traditionnel. Et ce taux est en constante progression.
21 avr. 2021

Des avantages financiers :

- **L'obtention de tarifs préférentiels** auprès de la compagnie d'assurance et sur l'assurance « Jeune conducteur » avec l'attestation de fin d'AAC remise par l'auto-école
- **Dès la 1re année, la surprime est réduite à 50 %** et elle baisse de 25 % la 2e année. Sans accident durant cette période, elle disparaît la 3e année
- **Le coût** de la formation est moins élevé

1.7: Valorisation de la formation AAC

La durée de la période probatoire est de 3 ans et de 2 ans dans le cas d'un conducteur ayant suivi la conduite accompagnée (AAC)



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE LE RISQUE D'ACCIDENT GRAVE

En savoir plus : <https://www.securite-routiere-az.fr/contre-verites/la-conduite-accompagnee/>

Cette information est disponible au public en affichage

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Progresser plus rapidement grâce à la conduite supervisée
- Un meilleur taux de réussite au permis de conduire avec la conduite supervisée
- Choisir quand conduire avec la conduite supervisée
- Pas de distance minimum à parcourir en conduite supervisée
- Être plus confiant sur la route grâce à la conduite supervisée

1.7: Valorisation de la Conduite Supervisée



Cette information est disponible au public en affichage



2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débuter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée d'environ 60 minutes, va être réalisée sur simulateur ou en voiture .

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
 - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
 - vos compétences psychomotrices ;
 - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.



2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débuter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 min minutes, va être réalisée en voiture.

Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices ;
- vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter nos référents handicap: Christophe TOUTAIN

BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART			
référence le 02/09/2024			
Malorie BRASSIER Né(e) le 04/12/2004 S - Thuis - 78			
NIVEAU			
POINTS			
CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SÉNSES/MOTRICES			
Habilites	6 / 22	3 / 18	
Connaissance des connaissances nécessaires à la conduite de véhicules	6 / 6	4 / 4	
Connaissance de procédures (démarrer, arrêter, changer de vitesse)	6 / 6	4 / 4	
CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT			
Compréhension et rétention à long terme	6 / 14	3 / 7	
Prise en compte des informations dans leur contexte	6 / 6	3 / 3	
Compréhension des situations	6 / 6	3 / 3	
Connaissance et compréhension du point de référence	6 / 6	3 / 3	
Connaissances de procédures de sécurité	6 / 6	3 / 3	
Auto-évaluation	6 / 6	3 / 3	
CAPACITÉS MÉMOIRE, THOUGHTS ET APPRENTISSAGE			
Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	5 / 6	0 / 6	
Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire	5 / 6	3 / 3	
Résultat de l'apprentissage	5 / 6	3 / 3	
Image de soi face à l'apprentissage	5 / 6	3 / 3	
STRUCTURE DE VENEMENT			
Sentiment d'assurance	3 / 6	0 / 1	
Motivation pour la formation de la conduite	3 / 6	0 / 1	
Personnalité, implication, rythme d'apprentissage	3 / 6	0 / 1	
CAPACITÉS D'AUTONOMIE, INITIATIVE ET CAPACITÉ D'ACTION			
Perception et sélection d'indices	4 / 24	8 / 24	
Prise en compte des indices	4 / 4	3 / 4	
Prise en compte des situations	4 / 4	3 / 4	
Evaluation des distances et des vitesses	4 / 4	3 / 3	
Prise de décision	4 / 4	3 / 3	
Vision de l'espace	4 / 4	3 / 3	
Temps de réaction et de traitement	4 / 4	3 / 3	
CAPACITÉS D'ATTENTION ET DE MEMOIRE DE TRAVAIL			
Total	32 / 82	8 / 41	
Volumé d'heures prévues	25 à 30 heures		
Nom du formateur ou du responsable pédagogique CHRISTOPHE TOUTAIN			
Numéro d'identification formateur : A130400200			
Partie 29 - 15 en deux exemplaires dont un pour l'apprenant			
Chef de l'établissement	Signature du formateur ou du responsable pédagogique	Signature de l'apprenant	Signature des parents (pour les mineurs)
École de conduite Ouest 49 3 pl. du Marché 49450 CANTALY Tél. 02 40 50 00 00 TVA : FR 76 49450 79 420 AP E2249450120			
Le chef de l'établissement déclare que l'évaluation initiale n'est qu'une estimation. Au fur et à mesure que va évoluer l'apprenant progressivement, il se réservera l'option de faire une évaluation plus précise et plus complète de ses progrès et de ses besoins spécifiques.			
ÉCOLE DE CONDUITE OUEST 49 3 place DU MARCHE 49450 CANTALY Tél. 02 40 50 00 00 - Email : malorie@orange.fr TVA : FR 76 49450 79 420 - AP : E2249450120 SIRET : 51711012924 - Agrément : E2249450120			

Cette information est disponible au public en affichage



Afin de mieux répondre aux demandes de formation à travers un projet professionnel nous réalisons un entretien avec ce support.

• 2.3 Fiche de positionnement



FICHE DE POSITIONNEMENT

DATE :	REMPLE PAR :
N° D'autorisation :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Visite <input checked="" type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Formation demandée : Permis B traditionnel, Boîte automatique.	

<input checked="" type="checkbox"/> PROSPECT	<input type="checkbox"/> CLIENT
ETAT CIVIL	
NOM :	Prénom :
Tél :	Portable :
E-mail :	Age :
Adresse :	

DONNEES ENTREPRISE	
Raison sociale :	Contact :
Tél :	
Adresse :	
Nombre de salariés à former :	
Précisions :	

SITUATION FACE A L'EMPLOI :

DATE DE FORMATION SOUHAITEE : Du _____ au _____
MOTIVATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES : obtenir son permis de conduire pour accéder à un emploi.

<input type="checkbox"/> PREREQUIS :	
PROPOSITION FAITE LE : 08/07/2024	PAR :
<input type="checkbox"/> CLASSE SANS SUITE	



- 2.4 prise en compte handicap

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap nous avons au sein de notre établissement un « référent Handicap »

Notre référent handicap est à votre écoute et saura vous orienter auprès de partenaires pour vous aider au mieux

Vos référents handicaps:

Mr TOUTAIN Christophe

Cette information est disponible au public en affichage

THEORIQUES

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivis par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...

3.1: Modalité d'organisation des formations

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

Cette information est disponible au public en affichage



3.1: Modalité d'organisation des formations

THEORIQUES

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignant

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Une inscription en amont est préférable;

HORAIRES DES COURS THEORIQUES

	Vendredi	Samedi
Horaires	18H à 19H	11h-12h30

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions

Cette information est disponible au public en affichage

PRATIQUE

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions,dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu:

- ✓ Lundi au Vendredi 8h - 18h30
- ✓ Samedi 8h - 14h

3.1: Modalité d'organisation des formations

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**.
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres**.
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**.
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

Cette information est disponible au public en affichage

7.4 Traitement des réclamations

1. Réclamation

Mr TOUTAIN Christophe est votre interlocuteur privilégié. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tous les moyens à votre convenance (Téléphone, depuis la page contact, ou par courrier.

La réclamation est l'expression d'une insatisfaction par un client (particuliers ou professionnels), un ancien client, un ou plusieurs bénéficiaires, une personne ayant sollicité ou ayant été sollicitée par le professionnel en vue de la fourniture d'un produit ou service, y compris leurs mandataires ou leurs ayants droit.

En l'absence de tout mécontentement exprimé, une demande de service ou de prestation, d'information, d'explication, de conseil ou d'avis n'est pas une réclamation.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et à vous répondre dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

Cette information est disponible au public en affichage



7.4 Traitement des réclamations

2. Médiation

Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la date d'envoi de votre réclamation ou si passé ce délai, vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de saisir l'association des médiateurs Européens, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée sur les mêmes délais.

L'Élève, peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable . Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes :

Association des Médiateurs Européens (A.M.E.)
197 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
téléphone : 09.53.01.02.69.

site internet : www.mediationconso-ame.com
courriel : saisine@mediationconso-ame.com

Cette information est disponible au public en affichage